

**Criminal Accountability of United Nations
Officials and Experts on Mission
CANZ Statement
UNGA 80 Sixth Committee**

Mr. Chair,

I have the honour today of speaking on behalf of Australia, New Zealand, and my own country, Canada – together, CANZ.

United Nations missions remain a critical tool to help countries navigate the difficult path from conflict to peace. We must do our part to ensure that these missions are as effective as possible in fulfilling their mandates.

UN officials and experts who are on mission, including military, police, corrections officials and other civilians all play important roles in creating the conditions for lasting peace, justice, and preservation of the rule of law.

The UN and its Member States entrust these individuals to undertake the work required to advance the principles and purpose of the United Nations – work which requires the highest standards of efficiency, competence, and integrity, as provided for by Article 101 of the UN Charter. We commend the many UN officials and experts on mission who conduct themselves in accordance with these standards, thank them for their work, and pledge to continue our support to them.

However, the deplorable acts of a few UN officials and experts, and the failure to hold them accountable for acts of wrongdoing, intensify and proliferate the suffering of the people they are mandated to assist and protect. Reports of such criminal conduct include: sexual exploitation and abuse; physical assaults; trafficking in persons and illicit narcotics; fraud; theft; and corruption, among others.

Allegations of criminal activities inevitably serve to undermine the reputation, credibility, integrity, and impartiality of both UN missions and of the United Nations as a whole. This, in turn, can undermine the safety and security of all peacekeepers as it corrodes the trust of host communities and leaves missions more vulnerable to mis- and disinformation.

CANZ countries recognize and reiterate our endorsement of the ongoing work of the United Nations to address this challenge. We wholeheartedly support the UN's zero-tolerance policy for criminal misconduct.

Equally, there is no place for sexual exploitation, abuse and gender-based violence, including harassment, whether committed by UN representatives on mission, or occurring

within the UN system itself. CANZ countries encourage the Secretary-General to redouble his efforts to condemn and address incidents of sexual harassment within the UN system.

Mr. Chair,

Prevention is key: The careful screening, vetting and training of UN officials and experts prior to their deployment is essential, to both prevent and address any incidents of misconduct or criminal activity. We must also encourage reporting and create a safe space for victims, survivors and witnesses to come forward in such instances. Impunity for such acts cannot be tolerated. To this end, it is vital that we strengthen reporting mechanisms and whistleblower protections, particularly by ensuring appropriate safeguards against retaliation.

CANZ countries thank the Secretary-General for continuing to lead efforts to encourage the adoption of policies and procedures promoting the reporting of criminal acts, their timely and thorough investigation within the UN system, the protection of victims and survivors, and the prompt notification of the deploying Member State when allegations of such incidents are presented. Furthermore, Member States must act on these notifications when such allegations do surface, consistent with their legal obligations.

We also thank the Secretary-General for his latest report summarising relevant policies and procedures relating to the reporting, investigation, referral and follow-up of credible allegations of criminal conduct by UN officials and experts on mission. We endorse the recommendation and continue to encourage UN bodies and agencies to adopt coherent policies and procedures for the proper investigation of misconduct allegedly committed by UN personnel who fall outside the scope of General Assembly resolutions pertaining to UN officials and experts on mission. We welcome further reporting from the Secretary-General on any progress made on strengthening existing internal networks, policies and procedures, including enhanced cooperation on cross-cutting issues. This will send a strong signal that there is no place for criminal misconduct anywhere within the UN system. CANZ countries continue to stand at the ready to do our part in this regard.

In 2024, there were 102 reported allegations of sexual exploitation and abuse by UN personnel on peacekeeping and special political missions. So far this year, 36 new allegations of criminal misconduct have been reported. It is essential that all allegations are investigated in an impartial, thorough and timely manner, and that substantiated cases are appropriately dealt with. We note with regret and concern that for the majority of these allegations, no information was received from the Member State regarding the status of any investigations or prosecutions. We encourage all states to investigate allegations of criminal misconduct of their nationals, cooperate with other states and international

bodies as needed, and ensure that domestic systems work effectively to hold perpetrators to account.

Mr. Chair,

Through these shared and collective efforts, we must not lose sight of the victims and survivors who have been most impacted by criminal wrongdoing.

The UN and its Member States must continue to strengthen their mechanisms for both preventing and responding to criminal wrongdoing. It is essential, both individually and collectively, that we build a culture which is genuinely supportive of victims, survivors, witnesses, and other individuals who come forward to report criminal allegations of misconduct. To this end, we are encouraged that the UN system has strengthened its efforts to prioritize victims' and survivors' rights, and has been receptive to hearing them out.

UN support in this regard must include transparent and timely responses to allegations and a greater visibility for victim and survivor support services in the field. To help remove barriers that discourage the reporting of misconduct, we must ensure that appropriate safeguards exist to prevent any forms of reprisal against those who report or witness misconduct.

Mr. Chair,

CANZ countries continue to support, in principle, the exercise of jurisdiction over serious crimes committed by their nationals while serving as UN officials and experts on mission. We reiterate that the primary responsibility to investigate and prosecute credible allegations of criminal misconduct by UN officials and experts on mission rests with the State of nationality of the alleged perpetrator. We also welcome further discussions on the proposal for a convention that would require Member States to exercise criminal jurisdiction over their nationals participating in UN operations abroad.

Australia, New Zealand and Canada consider the issue of appropriate accountability for criminal activities committed under the auspices of the United Nations, whether on mission or otherwise, to be of the utmost importance.

Thank you, Mr. Chair.

Responsabilité pénale des fonctionnaires et experts des Nations Unies en mission

Déclaration du groupe CANZ
AGNU 80 - Sixième Commission

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de mon propre pays, le Canada.

Les missions des Nations Unies demeurent un outil essentiel pour accompagner les pays sur le chemin difficile qui mène du conflit à la paix. Nous devons faire notre part pour que ces missions soient aussi efficaces que possible dans l'accomplissement de leur mandat.

Les fonctionnaires et les experts des Nations Unies en mission, notamment les militaires, les policiers, le personnel correctionnel et d'autres civils, jouent tous un rôle important dans la création des conditions nécessaires à une paix durable, à la justice et à la préservation de l'État de droit.

Les Nations Unies et leurs États membres confient à ces personnes le soin d'entreprendre le travail nécessaire pour faire progresser les principes et objectifs des Nations Unies - un travail qui exige les normes d'efficacité, de compétence et d'intégrité les plus élevées, comme le prévoit l'article 101 de la Charte des Nations Unies. Nous félicitons les nombreux fonctionnaires et experts des Nations Unies en mission qui se conduisent conformément à ces normes; nous les remercions pour leur travail et nous nous engageons à continuer de leur apporter notre soutien.

Cependant, les actes déplorables de certains d'entre eux, et le fait qu'ils ne soient pas tenus responsables de leurs actes répréhensibles, intensifient et multiplient les souffrances des personnes qu'ils ont pour mission d'aider et de protéger. Les rapports de telle conduites incluent : l'exploitation et les abus sexuels liés aux conflits; les agressions physiques; la traite de personnes et le trafic de stupéfiants illicites; la fraude; le vol et la corruption, entre autres,

Allégations d'activités criminelles nuisent inévitablement à la réputation, à la crédibilité, à l'intégrité et à l'impartialité tant des missions de l'ONU que de l'Organisation dans son ensemble. Cette situation peut à son tour compromettre la sûreté et la sécurité de tous les gardiens de la paix : elle sape la confiance des collectivités d'accueil et rend les missions plus vulnérables à la désinformation.

Les pays du groupe CANZ reconnaissent et réitèrent leur soutien aux travaux en cours au sein des Nations Unies pour relever ce défi. Nous soutenons sans réserve la politique de tolérance zéro à l'égard des infractions pénales.

De même, l'exploitation sexuel, l'abus et la violence fondée sur le sexe y compris le harcèlement, n'ont pas leur place, qu'ils soient commis par des représentants des Nations Unies en mission ou qu'il se produise à l'intérieur même du système des Nations Unies. Les pays du groupe CANZ encouragent le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour condamner et traiter les incidents de harcèlement sexuel qui se produisent au sein de l'Organisation.

Monsieur le Président,

La prévention est cruciale : il est essentiel que les fonctionnaires et les experts des Nations Unies soient soigneusement sélectionnés, contrôlés et formés avant leur déploiement, afin de prévenir et de traiter tout incident lié à une mauvaise conduite ou à une activité criminelle. Nous devons également encourager le signalement et créer un espace sûr où les victimes, les survivants et les témoins peuvent se manifester dans de tels cas. L'impunité pour de tels actes ne peut être tolérée. À cette fin, il est primordial que nous renforçons les mécanismes de signalement et les protections visant les dénonciateurs, notamment des garanties appropriées contre les représailles.

Les pays du groupe CANZ remercient le Secrétaire général de continuer à encourager l'adoption de politiques et de procédures favorisant le signalement des actes criminels, leur enquête rapide et approfondie au sein du système des Nations Unies, la protection des victimes et des survivants, et la communication rapide avec l'État membre responsable du déploiement lorsque des allégations d'incidents de ce type sont présentées. En outre, les États membres doivent donner suite à ces communications lorsque de telles allégations font surface, conformément à leurs obligations légales.

Nous remercions également le Secrétaire général pour son dernier rapport résumant les politiques et procédures pertinentes relatives au signalement, à l'enquête, à l'orientation et au suivi d'allégations crédibles de comportement criminel de la part de fonctionnaires et d'experts de l'ONU en mission. Nous approuvons cette recommandation et continuons à encourager les différents organes de l'ONU à adopter des politiques et procédures cohérentes pour mener des enquêtes appropriées sur les fautes présumées commises par le personnel de l'ONU qui n'entrent pas dans le champ d'application des résolutions de l'Assemblée générale relatives aux fonctionnaires et experts en mission. Nous serons heureux de consulter tout rapport subséquent du Secrétaire général sur les progrès réalisés en matière de renforcement des réseaux, politiques et procédures internes

existants, y compris en ce qui concerne la coopération renforcée sur les questions transversales. Il s'agira d'un signal fort indiquant qu'il n'y a pas de place pour les comportements criminels au sein du système des Nations Unies. Les pays du groupe CANZ restent prêts à jouer leur rôle à cet égard.

En 2024, 102 allégations d'exploitation et d'abus sexuel par le personnel de l'ONU dans le cadre de missions de maintien de la paix et de missions politiques spéciales ont été signalées. Déjà cette année, 36 nouvelles allégations d'inconduite criminelle ont été signalées. Il est essentiel que toutes les allégations fassent l'objet d'une enquête impartiale, approfondie et rapide, et que les cas fondés soient traités de manière appropriée. Nous constatons avec regret et préoccupation que, pour la majorité de ces allégations, aucune information n'a été reçue de la part de l'État membre sur l'avancement des enquêtes ou des poursuites. Nous encourageons tous les États à enquêter sur les allégations d'inconduite criminelle de leurs ressortissants, à coopérer avec les autres États et organisations internationales si nécessaire, et à veiller à ce que les systèmes nationaux fonctionnent efficacement pour que les auteurs rendent compte de leurs actes.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de ces efforts collectifs, nous ne devons pas perdre de vue les victimes et les survivants qui ont été les plus touchés par les actes criminels.

Les Nations Unies et leurs États membres doivent continuer à renforcer leurs mécanismes de prévention et de réponse aux actes criminels. Il est primordial, à la fois individuellement et collectivement, que nous construisions une culture qui soutienne véritablement les victimes, les survivants, les témoins et les autres personnes qui se présentent pour signaler des allégations criminelles et des comportements répréhensibles. À cette fin, nous sommes encouragés par le fait que le système des Nations Unies a renforcé ses efforts pour donner la priorité aux droits des victimes et des survivants, et qu'il s'est montré réceptif à leur écoute.

Le soutien de l'ONU à cet égard doit comprendre une réponse rapide et transparente aux allégations et une plus grande visibilité des services de soutien aux victimes et aux survivants sur le terrain. Pour contribuer à lever les obstacles qui découragent le signalement des fautes, nous devons veiller à ce que des garanties appropriées existent pour empêcher toute forme de représailles à l'encontre des personnes qui signalent des fautes ou en sont témoins.

Monsieur le Président,

Les pays du groupe CANZ continuent de soutenir, en principe, l'exercice de la compétence sur les crimes graves commis par leurs ressortissants lorsqu'ils servent en tant que

fonctionnaires et experts des Nations Unies en mission. Nous rappelons que la responsabilité première d'enquêter et de poursuivre les allégations crédibles d'inconduite criminelle de la part de fonctionnaires et d'experts des Nations Unies en mission incombe à l'État de nationalité de l'auteur présumé de l'infraction. Nous nous félicitons également de la poursuite des discussions sur la proposition de convention qui obligerait les États membres à exercer leur compétence pénale sur leurs ressortissants participant à des opérations de l'ONU à l'étranger.

L'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada considèrent que la question de la responsabilité appropriée pour les activités criminelles commises sous les auspices des Nations Unies, que ce soit dans le cadre d'une mission ou non, est de la plus haute importance.

Merci, Monsieur le Président.